

BULLETIN MUNICIPAL VILLE DE SCHEFFERVILLE

AVIS À TOUS LES CITOYENS



Plusieurs événements, dont des attaques sur des citoyens, nous obligent à mettre en place une série de mesures en lien avec le règlement sur les chiens errants.

Le règlement municipal 160-82 oblige tout propriétaire à garder les chiens attachés ou en laisse en tout temps.

Le règlement est en cours de modification afin que des mesures de captures, de stérilisation et même d'euthanasie y soient intégrées.

Nous sommes en discussion avec le conseil de la nation Innue de Matimekush-Lac-John pour que le même règlement s'applique sur leur territoire.

Nous appelons tous les citoyennes et citoyens à respecter le règlement afin que notre environnement redevienne normal.

POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS, SOYONS RESPONSABLE.

UNE NOUVELLE INSTALLATION POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À SCHEFFERVILLE !



À l'été 2017, une nouvelle installation de réception et de récupération des matières résiduelles sera aménagée au 550 chemin de la Gare. En effet, les entreprises, commerces et résidents des trois communautés pourront maintenant venir déposer différents types de matières, produits et substances résiduels dans un unique point de dépôt sécuritaire et adapté, soit le nouvel

Écocentre de la région de Schefferville.

Pourquoi un écocentre ?

En aménageant un lieu approprié et convivial où la population pourra disposer ses rebuts de façon sécuritaire, on s'assure de prévenir l'apparition de dépotoirs clandestins sur le territoire. Ces dépôts de résidus constituent un réel problème puisqu'en plus de donner une image négative à la région, ils polluent l'eau, les sols et les écosystèmes. Le nettoyage de ces sites s'avère d'ailleurs très coûteux pour les communautés.

La présence d'un écocentre favorise aussi le tri à la source et la récupération. En se dotant d'un tel équipement, les services municipaux s'assurent de détourner du site d'enfouissement une quantité importante de matières et substances qui ne devraient pas y être brûlées (ou enfouies) et qui nécessitent un traitement particulier. La présence d'un complexe d'écocentre augmente le potentiel de récupération des matières et permet le réemploi de certains matériaux ou objets. À plus long terme, différents programmes de recyclage et de mise en valeur des matières résiduelles pourront être envisagés grâce à l'aménagement d'un écocentre.

Comment ça fonctionne ?

Différents conteneurs et espaces d'entreposage sont mis à disposition des usagers pour les décharges de résidus de bois, de métal, de matériaux de construction, de matières résiduelles dangereuses, de pneus hors d'usage, etc. Une rampe d'accès permet aux véhicules de déverser leur chargement aisément dans les conteneurs identifiés. Chaque usager est responsable de trier ses matières avant de les disposer dans l'espace approprié selon l'affichage en place. Un préposé est présent sur le site pour toute assistance ou demande d'information.

L'écocentre qui sera situé sur chemin de la Gare devrait être en opération à partir du mois de juillet 2017. Surveillez le bulletin municipal pour suivre les développements dans ce dossier.

Jézabel Alain-Lacombe

Éco-conseillère / Eco-advisor (DESS éco-conseil, UQAC)

Chargée de projet en gestion des matières résiduelles / Project Manager- Waste Management

Conseil de la Nation Naskapi de Kawawachikamach, Conseil de la nation Innu Matimekush-Lac John et ville de Schefferville
